



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-142

Convention de partenariat avec la société "Les roses anciennes André Eve" (Espaces verts)

911

Rapporteur : Sophie WILLEMIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	7
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

La richesse du patrimoine historique drouais, avec ses monuments et son lien millénaire avec la famille royale, est un atout essentiel à l'attractivité de la ville. C'est le cas aussi de l'un des grands événements drouais, les Naturalies.

La municipalité travaille à conforter cette attractivité, notamment au travers de ses grands projets, de la mise en valeur du patrimoine historique comme avec son implication pour conserver le label 3 fleurs Villes et Villages fleuris.

La rose est une fleur symbolique de la royauté tout en étant très populaire.

Une rose spécifiquement créée en concordance avec le patrimoine local constituerait un nouveau vecteur de notoriété de la ville et enrichirait son patrimoine naturel.

Le rosieriste « Roses anciennes André-Eve », installé en région Centre-Val de Loire (près de Montargis), est l'un des plus réputés d'Europe. La société est celle créée par André Eve, en 1958, qui a redécouvert les roses anciennes et a aménagé un conservatoire pour ces roses d'exception. Les techniciens des « Roses anciennes André-Eve » créent une ou deux variétés nouvelles par an, chacune réclamant environ deux ans de greffes, de tailles et de soins pour parvenir à une fleur aux caractéristiques choisies, aussi bien les couleurs que les formes des pétales ou la résistance aux maladies.

La Ville de Dreux et la société « Les Roses anciennes André-Eve » se rejoignent par leur attachement à la mise en valeur du patrimoine historique et naturel local. La Ville souhaite profiter de l'expertise de la société dans la création d'une rose d'exception, baptisée – avec son accord – « Ville de Dreux, Princesse Philomena », du nom de Philomena de Tornos y Steinhart, épouse du Comte de Paris, en référence à l'attachement historique de la famille royale à la ville de Dreux.

Ce processus de création de rose, protégé par le secret industriel, permet aujourd'hui de proposer une fleur répondant aux symboles de Dreux. Sous le nom de code variétal « Everherlaine », elle offre ainsi un cœur de pétales d'or - couleur commune au blason de la Ville et aux armes de la famille royale - pâlisant en écrien de de pétales nacrés. Il s'agit d'un rosier grimpant (jusqu'à 3,5 mètres) pouvant évoluer en buissons, facilitant son exploitation en arbustes ou en massifs. Le rosier « Ville de Dreux, Princesse Philomena » intégrerait le catalogue de vente au public du rosieriste « Roses anciennes André-Eve », édité à plusieurs milliers d'exemplaires en Europe, téléchargeable sur son site Internet, et la Ville déposera la marque auprès de l'INPI.

L'investissement est limité pour la Ville de Dreux à 5.000 € pour les travaux de greffes et de tests, ainsi que l'octroi, par convention, du nom de baptême exclusif « Ville de Dreux, Princesse Philomena », de 50 rosiers et d'une remise de 20 % sur le prix professionnel pour toute commande supplémentaire, sans limite de durée.

Si les conditions climatiques le permettent la rose « Ville de Dreux, Princesse Philomena » pourrait être baptisée lors des prochaines Naturalies que le Domaine royal, à Pâques 2023 ; sinon lors d'un événement spécifique, à la rentrée 2023.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sophie WILLEMIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 6 voix contre et 2 abstentions

- Approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville de Dreux et la société « Les roses anciennes André Eve », et son annexe, afin de formaliser et encadrer les obligations tant de la société que de la Ville, dans la mise à disposition de cette rose, qui sera dénommée « Ville de Dreux, Princesse Philomena », tout comme sa commercialisation, et la protection intellectuelle autour de cette création,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



